BOURSE AUX JOUETS

La Bourse aux Jouets a été créée en 1990 par l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles d'Epône.

PRINCIPE : - vendre et acheter des jouets en bon état à des prix raisonnables
- les jouets nous sont confiés, nous les vendons pour les déposants
- nous gardons 20% du prix des jouets vendus
- les déposants récupèrent 80% du produit de leur vente et tous leurs jouets non vendus

* * * * *

En 2008, la Bourse aux Jouets se déroulera **salle Jean Monnet**, près de l'Eglise, aux dates et heures suivantes :

- **Dépôt des jouets :**
  . mercredi 5 novembre de 14h à 18h.
  . jeudi 6 et vendredi 7 novembre de 16h30 à 18h30.
  Nous proposons des **rendez-vous** les 6 et 7 novembre entre 14h et 16h.

- Vente des jouets :
  . samedi 8 novembre de 9h à 18h sans interruption.
  . dimanche 9 novembre de 10h à 16h sans interruption.

L'entrée est libre.

Si vous êtes acheteur, vous trouverez toutes sortes de jouets, récents ou anciens, parfois de fabrication artisanale.

* * * * *

Si vous voulez déposer des jouets, lisez attentivement ce qui suit.

A - Conditions d'acceptation des jouets déposés :

Jouets "classiques" : propres, en bon état de fonctionnement, complets, avec le manuel d'utilisation ou la règle du jeu.
Si le jouet fonctionne avec des piles, nous vous demandons d'amener les piles adéquates de façon à contrôler son bon fonctionnement. Les piles vous seront rendues après contrôle.
Les peluches doivent être propres et présentées dans un sac plastique transparent non fermé.
Si le jeu comporte des petites pièces qui pourraient se "perdre" facilement, nous vous conseillons de les regrouper également dans un sac plastique non fermé ou une boite transparente.
Les puzzles ne sont acceptés que s'ils sont présentés assemblés sur un carton et recouverts d'un film plastique.
Jeux vidéo : complets, avec manuel d'utilisation, et droit de vente légal.
Matériels vidéo : propres, complets, en bon état de fonctionnement, avec tous leurs accessoires et leur mode d'emploi.

Les jouets déposés ne doivent pas porter de marque distinctive à l'exception du marquage réalisé par nos soins.

Les jouets ne répondant pas à ces critères de base seront refusés.

B - Formalités pour le dépôt :

- Si vous avez déjà déposé en 2007, et que vous voulez à nouveau déposer en 2008, il est impératif que vous nous contactiez au cours de la semaine précédant les dépôts pour confirmer votre réinscription et savoir si vous pouvez conserver le même code déposant.

- Si vous n'avez jamais déposé, nous vous conseillons de téléphoner pour prendre rendez-vous (si vous êtes disponible aux heures indiquées, voir alinéa "Dépôt des jouets" ci-avant), ou pour une préinscription qui permettra de réduire l'attente lors du dépôt sans rendez-vous.

C - Liste des jouets déposés :

Chaque jouet déposé est repéré par un "code déposant" à deux lettres imprimé sur une étiquette auto-collante lors du dépôt, suivi d'un numéro d'ordre. Ce dernier est issu d'une liste d'identification que nous vous demandons d'établir.
La liste doit être conforme au modèle proposé sur ce site (en format PDF imprimable).
En fonction du nombre de jeux et/ou matériels vidéo que vous déposerez simultanément, une deuxième liste spécifique sera à établir, en utilisant le même modèle d'imprimé ; il vous sera alors attribué un autre "code déposant". Dans tous les cas, il est souhaitable que vous nous contactiez auparavant.

Le nombre de jouets déposés n'est pas limité, mais il doit être connu précisément ; il est noté sur le réglement que vous visez quand votre dépôt est terminé, et il fait foi lors de la reprise des jouets invendus. Pour information, le modèle de réglement utilisé figure également sur ce site (format PDF).

Lors du dépôt, après votre enregistrement à l'accueil, les jouets sont réceptionnés par des bénévoles qui les contrôlent et vous aident à fixer les prix, puis ils sont disposés pour la vente dans la salle. Vous ne vous occupez plus de rien.

ATTENTION : aucun prix ne doit être inférieur à **0,50€**. Si vous pensez que vos jouets n'atteignent pas cette valeur, constituez un lot (pour des peluches par exemple).

D - Récupération des jouets invendus et du produit de la vente :

Elle se fait **impérativement** le dimanche 9 novembre entre 18h et 19h.

Les invendus pourront toutefois être laissés gracieusement à l'intention des seules associations, oeuvres ou écoles qui se seront manifestées auparavant, et pour lesquelles une publicité sera faite lors du dépôt des jouets et/ou de la reprise des invendus.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET RENDEZ-VOUS AU 06 89 10 47 38
uniquement entre 19h00 et 20h30 en semaine, et de 10h00 à 19h00 le samedi